



Voiture tombée d'un pont de garagiste

Par **Gilles84**, le 11/06/2013 à 22:52

Bonjour

Ce qui m'arrive n'est pas banal et peut être que quelqu'un pourra m'apporter un bon conseil sur la suite à donner à cet événement.

[s]Aujourd'hui ma voiture est tombée du haut du pont pendant le contrôle technique.[/s] Elle a fait une chute de 2 mètres, sans blesser personne heureusement, et est retombée sur le côté. Elle n'est pas réparable, les axes des roues gauches ayant pliés.

Le responsable du centre de contrôle technique me donne RDV demain mercredi avec l'expert de son assurance pour estimer le prix de ma voiture. On a toujours pas signé de constat.

Or, ma voiture est vieille (2001) et a beaucoup de kilomètres (280 000) j'ai peur de ne pas en tirer grand chose, [s]alors que c'est une voiture très bien entretenue[/s] (vidange et filtres réguliers, courroie de distribution il y a 1 mois, triangle de direction il y a ...1 semaine \$) C'est une Golf 4 130 cv toujours entretenue en garage qui peut facilement faire 100000 kms de plus.

Voici donc mes questions :

-puis demander des dommages et intérêts au "contrôle technique" à qui j'ai confié un voiture en état de marche et me rend une épave ?

-Si oui à quel titre, quelle est la démarche à suivre et combien demander ?

Comment je vais aller au boulot, à 30 kms de mon domicile, qui va m'indemniser du temps passé à chercher une voiture etc...

Merci d'avance pour tout vos conseils, et non, comme je le répète à ma famille et mes amis depuis 4 heures, ce n'est pas une blague ! [smile7]